

Châtellerault, le

**29 SEP. 2021**

Service : Vie associative  
Dossier suivi par : Didier BEGEAULT  
Fonction : Responsable du service  
Tél : 05 49 93 02 99  
@ : vie-associative@ville-chatellerault.fr

Mesdames et Messieurs  
Les Présidents d'associations

**Objet : Demande de subventions pour l'exercice 2022**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La saison 2021/2022 est débutée avec, cette année encore, son cortège de mesures sanitaires sans cesse renouvelées. Le pass sanitaire a fait son entrée cet été et s'étend à partir du 30 septembre prochain aux jeunes de 12 à 17ans. Je mesure les inquiétudes qu'il peut générer dans les associations dont cette tranche d'âges représente le public cible. Cependant, nous pouvons nous réjouir car, quotidiennement les statistiques démontrent l'efficacité de la vaccination dans la lutte contre la Covid-19.

Comme l'an dernier, je ne demanderai pas le remboursement des subventions qui n'auront pas été consommées en 2021 mais vous invite à réaffecter ces crédits sur des projets 2022 et, bien sûr, d'en tenir compte dans votre nouvelle demande.

Aussi, si vous souhaitez, au nom de votre association, adresser une demande de subvention à la Ville de Châtellerault, je vous remercie de la faire parvenir au plus tard le **vendredi 29 octobre 2021**. Vous ne pourrez pas cumuler avec une demande à la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault.

Pour solliciter une subvention, veuillez :

- récupérer l'**imprimé de demande**, le **formulaire de compte de résultat et de bilan** ainsi que la notice sur le site [www.ville-chatellerault.fr](http://www.ville-chatellerault.fr) dans la rubrique animations/associations/services-aux-associations,
- **accompagner le dossier d'un courrier, qui précise le montant sollicité, à l'attention de Monsieur le Maire,**
- joindre les pièces justificatives demandées,
- adresser l'ensemble à :

**Monsieur le Maire**  
**Service Vie Associative**  
**Hôtel de Ville – 78 boulevard Blossac – CS 10 619**  
**86106 CHATELLERAULT CEDEX**

Vous trouverez, sur la même page que les formulaires, les états récapitulatifs des subventions directes et indirectes attribuées par la ville pour l'exercice 2019 (année de référence complète). Ces éléments vous permettront de renseigner les rubriques contributions en nature.

Pour vous aider dans le montage de votre dossier, le service vie associative est à votre disposition pour toute information ou pour **un accompagnement personnalisé sur simple rendez-vous**, téléphone 05.49.93.02.99.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Maire,**



*Jean-Pierre Abelin*  
**Jean-Pierre ABELIN**